

CIRCULAIRE DE RENTREE ANNEE 2022-2023

Madame, Monsieur,

Avec le soutien très actif de la direction diocésaine, du conseil d'administration de l'OGEC, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et après quinze mois de travaux très importants, les élèves vont retrouver le bâtiment historique qui a été entièrement rénové. La rénovation est exceptionnelle tant par les choix de notre architecte S. PICHON que par les technologies qui seront à la disposition de la communauté éducative.

Les élèves vont bénéficier de très bonnes conditions d'accueil pour le temps scolaire et la restauration du temps de midi. Nous souhaitons que chacun puisse apprécier cet investissement très important, en donnant le meilleur de lui-même et surtout, en respectant les lieux.

Les aléas inhérents à cette rénovation et au contexte mondial de pénurie dans certains domaines, nous permettront d'intégrer les nouveaux locaux seulement au retour des vacances de Toussaint.

Dans ce document, vous trouverez les informations pratiques concernant le déroulement de l'année scolaire 2022-2023.

Bonne lecture et très bonne rentrée scolaire 2022.
 Madame P Varenne

1. Informations pratiques

L'entrée de tous les élèves du collège et du lycée se fera par le 11 rue Faubourg de la Gironde au retour des vacances de Toussaint.

Cette brochure est destinée aux familles et aux élèves. Elle est à conserver pour toute l'année scolaire. Il est important de prendre connaissance de toutes les informations qu'elle contient. MERCI.

Dates et heures de rentrée

| | |
|---|--|
| COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH | <p><u>Rentrée le Jeudi 1^{er} septembre 2022</u> A 8h30 : classes de 5^{ème} et classes de 4^{ème} A 9h00 : classes de 3^{ème} collège A 10h00 : classe de 1^{ère} générale – Terminales Professionnelles et générale A 10h30 : classes de 1^{ère} Professionnelles - CAP 2^{ème} année</p> <p>Cette première demi-journée sera pilotée par le professeur principal. Elle prendra fin à 12h00. Pas de restauration, pas de cours l'après-midi.</p> <p><u>Rentrée le Jeudi 1^{er} septembre 2022</u> A 13h30 : classes de 6^{ème} A 14h00 : classes de 3^{ème} Prépa Métiers – 2^{nde} Générale – 2^{nde} Bac Pro GATL - 2^{nde} Bac Pro SECURITE A 14h30 : classes de 2^{nde} Bac Pro RESTAURATION - CAP 1^{ère} année <u>AU LYCEE HÔTELIER (Place de la Liberté).</u></p> <p>Cette première demi-journée sera pilotée par le professeur principal. Elle prendra fin à 16h30.</p> |
|---|--|

Dates et heures de rentrée

Un accueil (café, petits gâteaux,...) sera assuré par des membres de l'A.P.E.L de 13h30 à 14h30 (Association des Parents de l'Enseignement Libre). Vous pourrez prendre des contacts et poser toutes vos questions sur la vie de l'Institution, sur cette association et sa raison d'être.

NB : Se présenter avec de quoi écrire (cahier de textes, trousse). N'apporter aucune autre fourniture.

Prévoir aussi un sac pour emporter les livres qui seront distribués ce jour et le chèque de caution de 100 €.

L'emploi du temps s'appliquera à partir du vendredi 2 septembre.

Réunion de rentrée pour les parents

| | |
|---|---|
| COLLEGE SAINT-JOSEPH | <p>Classes de 6^{ème} : Lundi 5 septembre 2022 à 18h00 Salle d'étude puis chaque classe dans sa salle</p> <p>Classes de 5^{ème} : Mardi 6 septembre 2022 à 18h00 Salle d'étude puis chaque classe dans sa salle</p> <p>Classes de 4^{ème} : Jeudi 8 septembre 2022 à 18h00 Salle d'étude puis chaque classe dans sa salle</p> <p>Classes de 3^{ème} : Lundi 12 septembre 2022 à 18h00 Salle d'étude puis chaque classe dans sa salle</p> |
| LYCEES Général & Professionnel SAINT-JOSEPH | <p>Classes de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale Générales : Mardi 13 septembre 2022 à 18h00 chaque classe dans sa salle</p> <p>Classe de 3^{ème} Prépa Métiers : Lundi 12 septembre 2022 à 18h00 Salle d'étude</p> <p>Classe de 1^{ère} et Terminale AGORA : Jeudi 15 septembre 2022 à 18h00 chaque classe dans sa salle</p> <p>Classe de 1^{ère} et Terminale Bac Pro Restauration et CAP 2^{ème} année : Jeudi 15 septembre 2022 à 18h00 chaque classe dans sa salle</p> <p>Classe de 2^{nde} Bac Pro GATL : Mardi 20 septembre 2022 à 18 h00 Salle d'étude</p> <p>Classes de 1^{ère} année de CAP et 2^{nde} Bac Pro Restauration : Jeudi 8 septembre 2022 à 18h00 au Lycée Hôtelier (15 place de la liberté)</p> <p>Classe de 2^{nde} Bac Pro Métiers de la Sécurité : Jeudi 22 septembre 2022 à 17h30 dans les salles de « sécurité »</p> |

Calendrier scolaire

| | | |
|-------------|-----------------------------------|---|
| INSTITUTION | Vacances et jours fériés : | |
| | Toussaint | Du Vendredi 22 octobre 2022 après les cours au Lundi 7 novembre 2022 |
| | Noël | Du Vendredi 16 décembre 2022 après les cours au Mardi 03 janvier 2023 |
| | Hiver | Du Vendredi 04 février 2023 après les cours au Lundi 20 février 2023 |
| | Pâques | Lundi 10 avril 2023 |
| | Printemps | Du Vendredi 08 avril 2023 après les cours au Lundi 24 avril 2023 |
| | Ascension | Du Jeudi 17 mai 2023 au Lundi 22 mai 2023 |
| | Pentecôte | Lundi 29 mai 2023 |
| | Eté | Samedi 8 juillet 2023 |

Administration

| | |
|-----------------------------------|---|
| COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH | <p>Chef d'établissement coordinatrice : Madame VARENNE Pascale Responsable 6^{ème} : Madame VARENNE Pascale Adjoint de direction collège, lycée : Monsieur RENAUD Xavier DDFPT(Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles) : Madame PLASSE Christine Référent élèves à besoins éducatifs particuliers : Madame BOIRIE Erika Vie Scolaire : Monsieur BALESDENS Didier / Madame LAMOINE Corine / Madame KLEIN Cassandra Adjoint en pastorale scolaire : Monsieur FONTAINE Yann Intendance et comptabilité : Monsieur VEYSSET Christophe, Madame DEBADTS Agnès Secrétariat (examens, orientation, relations avec les familles ...) : Madame VERLHAC Sylvie Accueil de l'établissement : Madame DEBADTS Agnès, Madame CHEVALLIER Anne-Laure Personnel d'entretien : Madame DA COSTA Marie, Madame MURAT Nathalie, Monsieur DUBOISSET Frédéric Chef de cuisine : Doriane</p> |
|-----------------------------------|---|

Horaires journaliers

| | |
|-----------------------------------|--|
| COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH | <p style="text-align: center;">Accueil des élèves de 7h30 à 18h00</p> <p>- Matin (amplitude maximale) : de 8h00 à 12h00 collège et lycée - Après-midi (amplitude maximale) : de 13h30 à 17h20 collège et lycée. (Les classes de 6^{ème} ont cours un mercredi matin sur deux). La présence des élèves est obligatoire sur la cour 5 minutes avant le début des cours.</p> <p>Le temps du repas est de 12h05 à 13h30.</p> <p>Entrée obligatoire de tous les élèves : 11 rue du Faubourg de la Gironde.</p> |
|-----------------------------------|--|

Etudes

| | |
|-------------------------|--|
| COLLEGE SAINT-JOSEPH | <p>L'encadrement des élèves est assuré jusqu'à la fin des cours selon l'emploi du temps de chaque classe.</p> <p>Aucun élève ne pourra sortir de l'établissement de manière anticipée sans l'autorisation écrite de ses parents ou du responsable légal.</p> <p>Le soir : étude assurée le lundi, mardi, jeudi de 16h35 à 18h00 et le vendredi de 16h35 à 17h20.</p> <p>Pour les sorties et études, un document « Bulletin de présence dans l'établissement » sera à compléter et à remettre au professeur principal dans la semaine du 5 au 9 septembre.</p> |
|-------------------------|--|

Retards et absences : Appeler L'établissement

Collège et Lycée Saint-Joseph
 Par téléphone : 04-70-28-76-36
 Par école directe : M.ABSENCES X

- **Tout retard ou absence doit être signalé(e) dans les plus brefs délais.**
- Dès son retour l'élève doit présenter son carnet de correspondance (collège-lycée) à la vie scolaire, qui récupérera le billet justificatif signé par les parents, et l'autorisera à rentrer en cours.
- **Des absences non justifiées feront l'objet d'un signalement obligatoire à l'Inspection Académique.**
- Dans le cas d'une circonstance exceptionnelle, un mot écrit des parents est exigé pour que l'enfant puisse sortir de l'établissement.

Le Responsable du Bureau de la Vie Scolaire, M. BALESDENS, sera joignable au 04.70.28.76.45

Fournitures scolaires

COLLEGE et LYCEES
SAINT-JOSEPH

Les listes sont disponibles sur le site Internet de l'Institution
www.saintjoseph-montlucon.fr
Rubrique Infos pratiques
à partir du mois de juin.

Manuels scolaires

COLLEGE
et LYCEES

Les manuels scolaires sont prêtés – Etablir un chèque de caution de 100 € à l'ordre de l'OGEC **Sainte Louise pour la rentrée.**
L'élève est responsable des livres qui lui sont attribués. Il doit les couvrir en début d'année. En cas de perte ou de dégradation, une facture sera émise aux parents pour compenser le préjudice.

2. Les Services et Informations financières : Service comptabilité : 04 70 28 76 41

Restauration

COLLEGE
et LYCEES

L'inscription à la demi-pension donne droit aux repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis (Les mercredis pour les internes).
Il est toutefois possible, en fonction de l'emploi du temps des enfants, de définir le nombre de repas pris régulièrement chaque semaine (forfait 1, 2,3 4 ou 5 jours. Prix unitaire : 6.17 €). Vous reporterez votre choix sur la fiche de fréquentation scolaire distribuée le jour de la rentrée.
Les passages réguliers au self doivent se faire obligatoirement avec la carte magnétique.
- **Achat de la carte (nouveaux élèves) : 15 € joindre une photo d'identité.**
- Perte de la carte : Signaler le plus tôt possible la perte de la carte à la vie scolaire afin de la rendre inutilisable. Une nouvelle carte sera alors remise en circulation moyennant son rachat.
Pour les repas occasionnels : achat d'un ticket à l'accueil **la veille** au prix de 6.80 € .

COLLEGE
et LYCEES

- Tout changement de régime (externe ou demi-pensionnaire) ou du nombre de repas pris régulièrement chaque semaine doit avoir l'accord du chef d'établissement. **Rédiger un courrier.**
- **Les paniers repas sont autorisés uniquement pour les élèves bénéficiant d'un PAI.**

Transports scolaire

COLLEGE et LYCEES

- **Nouveaux inscrits :**
Les élèves doivent s'inscrire en ligne sur le site : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier>.
- **Elèves déjà inscrits :**
- **Renouvellement sur le site** <https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier>

Les élèves n'ayant pas d'accès internet, peuvent retirer un dossier papier à l'accueil de l'établissement.

- Les élèves reçoivent leur carte directement à leur domicile. En cas de perte, le duplicata est facturé à la famille.
Autres départements : contacter les services de la mairie de votre domicile.
SNCF : Les demandes sont à renouveler chaque année. Imprimé à retirer à l'accueil.

L'APEL : Association des parents d'élèves

| | |
|------------------------|---|
| LYCEES SAINT-JOSEPH | <p>Les parents d'élèves qui le désirent peuvent adhérer à l'Association des Parents d'Elèves de l'Institution moyennant le versement d'une cotisation forfaitaire annuelle. Ainsi, ils pourront participer à la vie de l'établissement en acceptant, par exemple, le rôle de parent délégué (ou correspondant). Ce rôle permet de participer aux conseils de classe ou de donner un peu de temps pour se rencontrer et être une force vive de propositions au niveau du collège et des lycées.</p> <p>L'association des Parents d'Elèves de l'Institution adhère à l'APEL départementale et à l'APEL nationale. Chaque adhérent reçoit la revue « Famille et Education ». D'autre part, notre APEL locale permet à chaque famille adhérente de profiter de la plateforme d'aide aux devoirs « Profs Express ». Cette aide est disponible 6 jours sur 7 du samedi au jeudi de 17h à 20h.</p> <p>La présidente de l'APEL : Madame DEVANNE Laurence.</p> <p>La réunion de formation des parents correspondants est fixée au lundi 10 octobre à 19h30 dans les locaux de l'Institution. Seuls les parents qui ont participé à la formation et qui sont adhérents de l'A.P.E.L pourront devenir « Parents Correspondants ».</p> |
|------------------------|---|

Bourses Nationales

| | |
|--|---|
| <p>Le ministère de l'éducation a créé deux simulateurs de droit à l'obtention d'une bourse dans le second degré qui sont accessibles sur internet. Ces deux nouveaux services en ligne sont mis à la disposition de tous aux adresses suivantes :</p> <p>www.education.gouv.fr/bourses-de-college www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee</p> <p>Les familles pourront ainsi connaître leur éligibilité et le montant de la bourse à percevoir.</p> | |
| COLLEGE | <ul style="list-style-type: none">• Bourses nationales de collège : Les demandes sont à renouveler chaque début d'année, courant septembre.• Fonds d'aide aux collégiens : Dispositif ouvert aux <u>élèves de l'Allier et demi-pensionnaires</u>. Dossier à retourner à l'établissement.• Bourses nationales d'entrée au lycée : Dossier à constituer courant du 2^{ème} trimestre de l'année de 3^{ème}. |
| LYCEES | <ul style="list-style-type: none">• Les dossiers de bourses ont déjà été établis par les familles dans l'Etablissement d'origine. (Demander un imprimé de transfert de bourses à l'établissement d'origine). Fournir la notification d'attribution de bourses.• Tout changement de situation familiale ou professionnelle est à signaler le plus rapidement possible au secrétariat du lycée. |

L'internat

| | |
|------------------------|---|
| LYCEES SAINT-JOSEPH | <p>L'accueil à l'internat est conditionné par le paiement de la mensualité du mois de septembre. A cette fin, vous trouverez ci-joint la partie réponse à compléter et à nous retourner avec le chèque correspondant (180€ / mois comprenant le repas du soir, le petit déjeuner, la nuit, la carte de Bus).</p> <p>L'internat se situe dans les locaux du LP Albert Einstein. Un accord existe aussi avec le LEM.</p> <p>Pour le transport en septembre : Faire un pass auprès des services des bus de la ville Maelis 21 rue faubourg St-Pierre Montluçon ou par mail : maelis@keolis.com. Rechargement de la carte sur présentation d'un bon de commande à retirer en comptabilité.</p> <p>Une convention règle les modalités financières entre le LP Albert Einstein, le LEM et l'Institution, la Battellerie. Le règlement intérieur de l'internat sera signé par la famille et l'interne en début d'année scolaire.</p> <p>Les familles doivent fournir les alaises, draps, enveloppes de traversin, couvertures ou couettes et couvre-lits (dimension des lits : 190 x 90).</p> <p>L'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire.</p> <p>Le règlement financier doit se faire avec un mois d'avance. Une régulation pourra être effectuée en fonction des circonstances personnelles.</p> |
|------------------------|---|

Enseignements complémentaires

| | | | | | | | | | |
|----------------------|---------------------------------|---|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---|--|--|-----------------------------------|
| Partenaires | Danse «Isadora» | Foot « Montluçon Foot » | Team Tennis Club | Rugby «Ovalie Club de Montluçon » | C.H.A.T (Théâtre) | Equitation « L'étrier de Villebret » | Hand-Ball « EDSM » | Musique Conservatoire A Messenger | Jeux de société |
| Jour (s) et horaires | Selon le dispositif de l'élève | Mardi et Jeudi de 15h30 à 17h15 | Mardi à partir de 15h30. | Jeudi à partir de 15h30. | Mardi et jeudi | Mardi à partir de 15h30 et selon le dispositif de l'élève | Jeudi à partir de 15h30 et jusqu'à 17h30 | Selon l'horaire de cours de l'instrument | Mardi de 15h45 à 17h00. |
| A contacter | Ecole Isadora 06 11 86 14 17 | Mme Kappe Par « école directe » Réunion classe foot : 22 septembre à 18h au Collège. | Mr Nourrissat 06 07 88 89 42 | Mr Tixier | Mme Varenne Par « école directe » | Mr Ezzahir 04 70 28 76 36 | Mr Bescond 06 18 23 92 62 | Mme Varenne par « école directe » | Mme Varenne par « école directe » |
| | | | | | | | | | |

Association Sportive

Fonctionnement de l'AS:

Il est possible de participer à l'AS soit pour :- une pratique « ANIMATION » dite de loisirs,
- une pratique « COMPÉTITION ».

Les entraînements se déroulent entre 12h40 et 13h25, sous la responsabilité des enseignants d'EPS.

Les événements UNSS (ANIMATION ou COMPÉTITION) sont généralement organisés les mercredis après-midi. Dans les 2 cas, votre enfant doit s'inscrire à l'AS auprès des enseignants d'EPS qui lui remettront la fiche d'inscription afin d'être licencié(e) UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Montant de la licence : 10 euros pour le collège / 5 euros pour le lycée.

La licence UNSS donne la possibilité de pratiquer toutes les activités de l'AS, réparties sur 1 ou plusieurs créneaux dans la semaine, et vaut pour l'année scolaire en cours.

Il est proposé des activités individuelles (tennis de table, badminton,...) et collectives (volley-ball, basket-ball, futsal, football, step,...).

Les rencontres UNSS se déroulent contre des équipes d'autres établissements au niveau du District (collèges du bassin montluçonnais), du département voire de l'Académie. Une convocation est donnée aux élèves pour le mercredi concerné et doit être retournée signée à l'enseignant.

Pour les rencontres hors bassin montluçonnais, l'AS s'occupe du transport des élèves, avec horaires de départ et de retour à l'établissement.

Certains mercredis des sorties peuvent être organisées (VTT, course d'orientation, randonnée...). Une convocation sera donnée aux élèves souhaitant y participer. Convocation devant être retournée signée à l'enseignant.

Les élèves de la Section Sportive Football sont obligatoirement licenciés UNSS et participent aux compétitions Excellence Football et Futsal, ainsi qu'au cross départemental.

Date à retenir : **mercredi 21/09/2022 Journée Nationale du Sport Scolaire** ou JNSS. Les entraînements débuteront la semaine suivante.

Casiers

Collège
SAINTE-JOSEPH

Des casiers fermant à clefs sont mis à la disposition des élèves. Ces casiers peuvent être loués à l'année, par les demi-pensionnaires. Lorsque les élèves se connaissent bien, il est possible de louer un casier pour deux. Ils sont assez grands et on peut y déposer des livres, vêtements de sport.... afin d'alléger les cartables. Le prix de la location est de 5€ pour l'année. Il est indispensable d'apporter un cadenas simple à clefs.

Internat : Règlement du mois de septembre 2022

Mme, M. (NOM) _____ (Prénom) _____

Responsable payeur de l'élève : (NOM) _____ (Prénom) _____

Verse la somme de 180 € correspondant à l'internat du mois de septembre 2022.

Le _____ , à _____ Signature

Réouverture du secrétariat

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

Réouverture du secrétariat **le lundi 22 août 2022**

Ou sur rendez-vous en passant par le site internet :

<https://www.saintjoseph-montlucon.fr>

*Toute l'équipe de l'Institution Saint-Joseph vous souhaite
une bonne année scolaire 2022-2023.*